

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2024\_8\_13**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 36

**Objet : Commande  
publique Attribution  
marché liaisons froides**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

**Titulaires :** Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

**Pouvoirs :**

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël  
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia  
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie  
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie  
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques  
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

**Absent(s) :** Monsieur ATTOU Yves, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur POUSSARD Yves

**Excusé(s) :** Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame TRANCHET Myriam

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2123-1, L 2125-1 et R 2123-1 ;  
VU le marché à procédure adaptée publié le 20 août 2024 relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide avec ou sans goûter pour les services d'accueils de loisirs et le service portage de repas à domicile ;

CONSIDERANT les réponses obtenues  
CONSIDERANT les tableaux d'analyses des offres ayant satisfait aux critères techniques et financiers de sélection détaillés ci-dessous :

Lot 1°--Service-Accueil-de-loisirs-Ombrelle-St-Pardoux-Soutiers--liaison-froide:

Entreprise	Offre-de-prix-ht (tva-5,5%)			Critères-de-notation		Note-finale /100	Classement
	Repas-complet-enfant-ou-pique-nique-sans-couvert	Repas-complet-adulte-ou-pique-nique-sans-couvert	Goûter-formule-2-composants	Technique- /50	Prix- /50		
Convivio-PRO-SAS	3,4733€	5,2765€	0,6384€	50	35	85	1

Lot 2°--Service-repas-à-domicile--liaison-froide:

Entreprise	Offre-de-prix-ht (tva-5,5%)	Critères-de-notation		Note-finale /100	Classement
	Repas-complet-adulte-pain-compris	Technique- /50	Prix- /50		
SAS-Direct-service-restauration	5,43€	50	50	100	1

CONSIDERANT l'avis rendu par la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 30 octobre 2024 ;

Monsieur le Président expose :

Ce marché est composé de deux lots, à savoir :

Lot 1 : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide avec goûters pour le service accueil de loisirs à Saint Pardoux-Soutiers »

Lot 2 : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide sans goûters pour le service portage de repas à domicile à Champdeniers »

Les offres proposées répondent à la demande exprimée.

Les critères techniques et financiers de sélection ont été satisfaits sur les deux lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ATTRIBUER** le marché du lot 1 à l'entreprise CONVIVIO \_ Pro SAS
- **D'ATTRIBUER** le marché du lot 2 à l'entreprise SAS Direct service restauration
- **D'AUTORISER** le Président à signer les marchés afférents.

**Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 12/11/2024  
Publié le 22/11/2024  
Transmis en sous-préfecture le 22/11/2024

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU



